

## BARÈME DES HONORAIRES AU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2021

### Transaction

0 € à 150 000 €	Forfait de 7 000 € TTC
150 001 € à 250 000 €	5,5% TTC*
250 001 € à 350 000 €	5% TTC*
350 001 € à 450 000 €	4,5% TTC*
450 001 et plus	4% TTC*
Terrains /Projets de construction / Locaux commerciaux	10% TTC*

\*Pourcentage maximum. Les prix pourront être arrondis aux millièmes d'euros

Lot accessoire faisant l'objet d'une transaction spécifique : **Montant forfaitaires**  
**2 800 € TTC**

**Mandat de vente** : Honoraires à la charge du vendeur. En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

**Successions** : Honoraires à la charge de l'acquéreur.

**Mandat de recherche** : Honoraires à la charge de l'acquéreur selon barème ci-dessus.

### Location

#### A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Entre 8 €/m <sup>2</sup> TTC et 12 €/m <sup>2</sup> TTC selon les zones prévues par la loi ALUR
Réalisation de l'état des lieux	3 €/m <sup>2</sup> TTC

#### A la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	300 € TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	Entre 8 €/m <sup>2</sup> TTC et 12 €/m <sup>2</sup> TTC selon les zones prévues par la loi ALUR
Réalisation de l'état des lieux	3 €/m <sup>2</sup> TTC

### Avis de Valeur

**350 € TTC** : dans le cadre d'une estimation simple, bancaire ou notariale  
**Offert** : dans le cadre d'un mandat.